

**PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée EXTRAORDINAIRE de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, le mardi neuf (9) avril 2024 à 12h10**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Steve Dorval, Président  
M. Michel Patry, Vice-président  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Serge Bonin, Administrateur  
Mme Isabelle Demers, Administratrice  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Francine Marcoux, Trésorière  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

**EST ABSENT**

M. Serge Côté, Administrateur

**- ORDRE DU JOUR -**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Excuses des absences des administrateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2024
5. Autorisation de renouvellement du contrat annuel d'entretien et d'hébergement du système comptable SOFE Finances
6. Mandat de représentation à Me Sarto Veilleux du cabinet Langlois Avocats
7. Autorisation du paiement du permis de construction à la Ville de Lévis pour la construction de baies d'entretien mécanique
8. Octroi à l'entreprise Qualité Construction Ltée le contrat pour la construction de deux (2) baies d'entretien mécanique au 1 100 rue Saint-Omer, Lévis
9. Résiliation du bail concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant les lots # 2 454 372 et 2 286 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis 1480 routes des Rivières, Saint-Nicolas, QC G7A

5G2, arrondissement Chaudière-Ouest, Lévis entre 2553-4371 Québec Inc. et la Société de transport de Lévis (ST Lévis)

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

---

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2024-041-

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
Appuyé par madame Isabelle Demers

Et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 9 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée-**

---

## 2. Période de questions

*Aucune*

---

## 3. Excuses des absences des administrateurs

### RÉSOLUTION 2024-042-

**ATTENDU QUE** l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit ;

**ATTENDU QUE** messieurs Michel Patry et Michel Turner ont prévenu le secrétaire de leurs absences lors des assemblées ordinaires du 28 mars et extraordinaire du 3 avril 2024 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser messieurs Michel Patry et Michel Turner ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers

Appuyé par monsieur Serge Bonin

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil excuse les absences de messieurs Michel Patry et Michel Turner lors des assemblées ordinaire du 28 mars et extraordinaire du 3 avril 2024.

**Adoptée-**

---

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2024**

**RÉSOLUTION 2024-043-**

Il est proposé par madame Marjorie Guay

Appuyé par madame Cindy Morin

Et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée-**

---

**5. Autorisation de renouvellement du contrat annuel d'entretien et d'hébergement du système comptable SOFE Finances**

**RÉSOLUTION 2024-044-**

**ATTENDU**

l'acquisition et l'implantation du système de gestion intégrée (ERP) SOFE Finances de l'entreprise Exagon (devenue Berger-Levrault par la suite) pour le service des finances en février 2015 (résolution 2015-018) ;

**ATTENDU QU'**

en plus du contrat annuel de support et d'entretien couvrant les mises à jour et les améliorations du logiciel depuis l'acquisition, Berger-Levrault assure le service d'hébergement en mode infonuagique sur leur infrastructure serveur depuis septembre 2022 ;

**ATTENDU QUE**

l'article 101.1 paragraphe 10 a) de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01) permet à une société de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise

à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants ;

**ATTENDU QUE**

la firme Berger-Levrault est la seule firme autorisée à fournir des services d'entretien, de maintenance et de support pour le logiciel SOFES Finances et que l'hébergement sur leur infrastructure facilite grandement la fourniture de ces services ;

**ATTENDU**

la recommandation de la Direction des finances à la Direction générale ;

**ATTENDU**

la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
Appuyé par monsieur Michel Turner

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction des finances à renouveler le contrat annuel d'entretien et d'hébergement du système comptable SOFE Finances auprès de l'entreprise Berger-Levrault Canada inc. au montant de 22 610 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025.

**Adoptée-**

---

**6. Mandat de représentation à Me Sarto Veilleux du cabinet Langlois Avocats**

**RÉSOLUTION 2024-045-**

**ATTENDU**

la *Politique d'harcèlement psychologique en milieu de travail* en vigueur à la Société ;

**ATTENDU QU'**

un dossier en lien avec ladite politique initiée il y a plus d'un an nécessite d'autres représentations devant un arbitre de griefs ;

**ATTENDU**

la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers  
Appuyé par monsieur Michel Patry

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à Me Sarto Veilleux, du cabinet Langlois Avocats, le mandat de représenter la société dans l'arbitrage d'un grief pour un montant maximal de 153 000 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée-**

---

**7. Autorisation du paiement du permis de construction à la Ville de Lévis pour la construction de baies d'entretien mécanique**

**RÉSOLUTION 2024-046-**

**ATTENDU** le projet de construction de deux (2) nouvelles baies d'entretien mécanique au centre d'opération de la rue Saint-Omer ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Cindy Morin  
Appuyé par monsieur Michel Turner

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction des finances à acquitter, auprès de la Ville de Lévis, le coût du permis de construction de deux (2) baies d'entretien mécanique pour un montant de 42 721,16 \$.

**Adoptée-**

---

**8. Octroi à l'entreprise Qualité Construction Ltée le contrat pour la construction de deux (2) baies d'entretien mécanique au 1 100 rue Saint-Omer, Lévis**

**RÉSOLUTION 2024-047-**

**ATTENDU** la résolution 2024-007 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatif à la construction de deux (2) nouvelles baies d'entretien mécanique ;

**ATTENDU QUE** ce projet est admissible à une aide gouvernementale à hauteur de 75% versée sous forme de subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ;

**ATTENDU QUE** ce projet sera financé à même le règlement d'emprunt no 167 ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public placé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 février 2024 ;

**ATTENDU QU'** en date du 4 avril 2024, deux soumissions ont été reçues ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Qualité Construction Ltée a soumis la proposition conforme au prix le plus bas ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et du directeur Ingénierie et Entretien à la Direction générale ;

**ATTENDU :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
Appuyé par monsieur Serge Bonin

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie à l'entreprise Qualité Construction Ltée le contrat pour la construction de deux (2) baies d'entretien mécanique au montant de 5 295 295 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée-**

---

**9. Résiliation du bail concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant les lots # 2 454 372 et 2 286 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis 1480 routes des Rivières, Saint-Nicolas, QC G7A 5G2, arrondissement Chaudière-Ouest, Lévis entre 2553-4371 Québec Inc. et la Société de transport de Lévis (ST Lévis)**

**RÉSOLUTION 2024-048-**

**ATTENDU QUE** 2553-4371 Québec inc et Les Immeubles Alre inc. ont conclu une promesse de vente de l'immeuble (terrain) actuellement loué par la ST Lévis à des fins de stationnements incitatifs ;

**ATTENDU QUE** le bail consenti par 2553-4371 Québec inc. à la ST Lévis conclu le 5 mars 2021 vient à échéance le 31 décembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** le bail a fait l'objet d'une publication au registre foncier en date du 14 avril 2021 sous le numéro 26 211 338 ;

**ATTENDU QUE** Les Immeubles Alre Inc. désirent résilier le bail dès la publication de l'acte de vente au registre foncier ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Isabelle Demers  
Appuyé par madame Cindy Morin

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à résilier le bail conclu avec 2553-4371 Québec inc et à radier l'Avis de bail dès la publication de l'acte de vente de l'immeuble à Les Immeubles Alre Inc. au registre foncier ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à signer la convention de résiliation de bail telle que négociée avec Les Immeubles Alre Inc..

**Adoptée-**

---

## 10. Période de questions

*Aucune*

---

## 11. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 2024-049-**

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
Appuyé par madame Isabelle Demers

Et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

Le président,  
Steve Dorval

---

Le secrétaire,  
Jean-François Carrier